Gestion des déchets

Tri sélectif, centres de recyclage (déchetteries) et déchets verts : effectuer les bons gestes de tri sur la commune.

Rappel sur le tri des déchets

Quel déchet va dans quelle poubelle ?

Poubelle noire

Tout ce qui est périssable, tout ce qu'on ne peut pas mettre dans les autres bacs, et surtout, tous les emballages sur lesquels on a un doute sont à jeter dans la poubelle noire.

- Tous les objets qui ne sont pas des emballages.
- Les lingettes et mouchoirs .
- Les couches.
- La vaisselle et les verres cassés.
- Les filets de pommes de terre, de sapin, cordes...

Poubelle de tri (verte et jaune) :

- Tous les emballages en plastique, en métal et les petits cartons.
- Tous les papiers.

Les bons gestes à adopter pour gagner de la place dans la poubelle de recyclage

- Compacter les bouteilles en plastique, sans oublier de remettre le bouchon dessus.
- Plier les boîtes et briques en carton pour les aplatir. Si le carton est trop volumineux (livraison ou déménagement), veuillez l'amener directement en déchetterie.
- Compresser les emballages (boîtes d'œufs, briques de lait...).
- Compresser les canettes vides.
- Apposer un stop-pub pour moins jeter de papiers dans la poubelle de tri (verte et jaune). Cela représente environ 35 kg par habitant et par an.
- Laisser ou redéposer des emballages et suremballages à l'entrée des supermarchés, drive et autres

grandes surfaces : elles ont l'obligation légale de les reprendre et ont parfois mis en place des bacs, ou des espaces de désemballages.

Tri sélectif

- Tri sélectif
- Élimination des déchets verts
- Lingettes

Centres de recyclage

- Comment accéder aux centres de recyclage (déchetteries)
- Deux centres de recyclage de Pessac : infos et horaires
- Le tri sélectif dans les grands quartiers d'habitat social

Composteurs

Il est préférable de posséder un jardin de plus de 30m^2.
L'inscription est gratuite mais obligatoire.

Vous avez 2 possibilités pour récupérer votre composteur :

- Soit le retrait, en point relais, lors d'une distribution organisée par Bordeaux Métropole ou votre commune. Plusieurs dates vous sont proposées, vous choisissez la date et le créneau qui vous conviennent.
 Accéder aux distributions sur bordeaux-metropole.fr
- Soit la livraison, à votre domicile, dans un délai de 2 mois maximum. Une fois votre inscription réalisée, le prestataire de Bordeaux métropole vous proposera une date de livraison (ainsi qu'un créneau de 2 heures). Si celle-ci ne vous convient pas, vous aurez la possibilité de la modifier.
 Accéder à la demande de livraison de composteur sur bordeaux-metropole.fr

INFOS PRATIQUES

Horaires du point info en mairie : Lundi de 14h à 17h, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Ville de
PESSAC

HÔTEL DE VILLE DE PESSAC
Place de la Ve République
33604 Pessac Cedex

courrier@mairie-pessac.fr

05 57 93 63 63

Lundi : 13h30-19h
Mardi au vendredi : 8h30-17h
Samedi : 9h-12h (de 9h à 11h : uniquement les dépôts de dossier carte d'identité ou passeport, sur rendez-vous. / De 11h à 12h : uniquement les remises de passeports et cartes d'identité)

SUIVEZ-NOUS